

21 sep 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 21 septembre 2012

Selor sélectionnera désormais également les agents contractuels des services publics fédéraux

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Fonction publique Hendrik Bogaert, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal* qui vise à ce que Selor, le bureau de sélection de l'administration fédérale, soit désormais également compétent pour l'organisation d'épreuves de sélection pour les emplois contractuels dans l'administration fédérale.

Selor organisera, à partir du 1er janvier 2013, les sélections de tous les candidats à des postes contractuels dans la fonction publique fédérale. Une exception est toutefois valable pour les personnes engagées par contrat d'occupation d'étudiants et pour les jeunes travailleurs engagés via une convention de premier emploi (loi du 24 décembre 1999 en vue de la promotion de l'emploi). Selor peut toutefois déléguer l'organisation de sélections auprès du service qui recrute.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la négociation syndicale auprès du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux et est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

** modifiant l'arrêté royal du 25 avril 2005 fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 209 33

<http://bogaert.belgium.be>